N° 76. Jeudi 29 Mars. 20me Année.

Prix de l'abonnement
PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . fl. 7 — Payable
„ La Province . 8 — d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre y compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

Bureau de la Rédaction à La Haye, Spui n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.
Chez M. van Weelden, libraire, Spui, et chez les Héritiers Doorman, libraires, Langen Pooten, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franc de port.

La Haye, 28 Mars.

Le grand-chambellan de S. M. fait connaître, d'après les ordres du Roi, que le deuil pour le décès du Roi son père sera pris à partir du jour de l'inhumation qui sera annoncé ultérieurement.

Le deuil sera porté *trente-quatre semaines*, savoir :

A. 25 semaines, le grand deuil, comme suit :

Pour les hommes.

Habit de drap noir, gilet, culotte et bas de même couleur, souliers de drap, les 8 premières semaines, avec pleureuses de batiste blanche à larges ourlets, attachées en dedans du parement de la manche de l'habit, l'épée et boucles noires et crêpe [illegible]

Ceux que leurs fonctions obligent de porter un costume, en conservent l'habit, mais portent gilet et culotte de drap noir, bas de même couleur et un nœud de crêpe noir au bras gauche; les dragonnes à l'épée ou les floches au chapeau seront couvertes de crêpe noir.

Pour les dames.

Robes de bombasin noir ou d'une autre étoffe de laine, sans garniture, les 8 premières semaines ; voiles de crêpe noir de la longueur de ceux qu'on porte ordinairement pour le deuil d'un père, gants de peau noirs, boucles, colliers et pendants d'oreilles noirs, éventails de crêpe de même couleur.

B. On portera 6 semaines le demi-deuil:

Pour les hommes.

Habit de drap noir, gilet, culotte et bas de même couleur, boutons ouvrés ou de soie, gants noirs ou couleur de plomb, épée et boucles bleues, plus de crêpe au chapeau.

Les fonctionnaires qui portent des costumes suppriment le crêpe aux dragonnes de l'épée et aux floches du chapeau.

Pour les dames.

Robes de soie noire, gants noirs glacés, boucles d'oreilles et colliers bleus ou en perles, mais pas de diamants ou pierres précieuses, garnitures de gaze noire, pas de dentelles, éventails noirs et glacés.

C. Pendant 3 semaines le petit deuil.

Pour les hommes.

Tenue du demi-deuil; boucles et épée ordinaires, gants blancs.

Les fonctionnaires portant costume, comme pour le demi-deuil, culottes noires ou bleues et gants blancs.

Pour les dames.

Robes de soie ou de velours noir à rubans de couleur, ou de toffes blanches sans garnitures de couleur; diamants, pierres précieuses, dentelles, gants blancs, éventails de couleur.

D. Les officiers portent le deuil conformément au réglement en vigueur à ce sujet pour l'armée.

Tilburg, 24 mars 1849. Baron VAN DOORN VAN WESTCAPELLE.

Une commission de la Première Chambre des Etats-Généraux a présenté hier à S. M. le Roi l'adresse de condoléance votée dans la séance du 23 de ce mois et dont nous avons publié la traduction dans notre numéro d'avant-hier.

Le Roi a fait la réponse suivante :

„ Messieurs,

Je vous remercie des paroles de consolation que vous venez de m'adresser.

Je vous prie d'en exprimer ma reconnaissance à tous les membres de la Première Chambre des Etats-Généraux.

C'est à juste titre que nous avez appelé *douloureuse* la perte que nous ressentons; car le Roi dont nous déplorons la mort si prématurée, était le bienfaiteur de son peuple.

Aussi, est-ce une consolation pour ma Mère si cruellement éprouvée, pour Moi et pour toute ma Maison, de recevoir de tous côtés, ainsi que de vous, Messieurs, la preuve que l'auguste défunt s'était acquis à un si haut degré le légitime amour de toute la nation.

Pour Moi, ce n'est pas moins encourageant de recevoir, à mon avénement au trône, de la part de la Première Chambre des Etats-Généraux, l'assurance de son concours pour soutenir les efforts que j'ai fermement résolu de consacrer à l'achèvement de l'œuvre dont mon auguste Père a posé les bases.

Que la Chambre continue de m'accorder cet appui, et avec les bénédictions du Ciel, notre chère Patrie ne peut manquer de prospérer. „

Revue Politique.

L'Estafette a dit vrai en annonçant que le maréchal Radetzky avait franchi le Tessin, en même temps que Charles-Albert, mais en sens inverse. Cette manœuvre hardie a forcé la division piémontaise, qui avait passé le fleuve, à rebrousser chemin.

C'est là à peu près tout ce qu'on connait de positif sur les opérations des deux armées. Mais une foule de bruits ont circulé, en Italie et à Paris, sur l'état des affaires.

Ainsi deux combats auraient été livrés. Battus dans l'un, les Piémontais auraient été victorieux dans l'autre.

Radetzky, suivant les uns, serait menacé d'être pris entre trois feux, par suite du mouvement inconsidéré qu'il aurait fait. Suivant les autres, il ne serait plus, au contraire, qu'à quatre lieues de Turin. Il y a plus, on a prétendu à Paris que déjà il y était entré.

A la bourse de Paris on a répandu la nouvelle d'une grande victoire remportée par les Autrichiens. Et, chose étonnante, ce simple avis a fait hausser les fonds.

Il est probable d'ailleurs que, dès demain, nous recevrons le bulletin d'une première bataille.

Le général Ramorino, qui a, par de fausses manœuvres, compromis les opérations de l'armée sarde, a été traduit devant un conseil de guerre.

Une lettre de la Suisse italienne donne comme positive la nouvelle d'un soulèvement à Milan. La population aurait été, le 21, aux prises avec la garnison de la citadelle. Ce récit a grandement besoin de confirmation.

La reprise des hostilités entre le roi de Naples et les Siciliens [illegible]

La dissolution des chambres napolitaines n'a donné lieu à aucun mouvement.

L'assemblée nationale de France a continué avant-hier le vote du budget des travaux publics. Elle s'est montrée impitoyable envers le gouvernement. Le ministre employait tour à tour le raisonnement et la prière; l'assemblée sabrait et sabrait toujours au milieu des crédits demandés. Les craintes que l'on a conçues se réalisent complétement: au risque de rendre l'administration presque impossible, la majorité espère se créer un titre vis-à-vis du corps électoral et se faire absoudre de toutes ses erreurs passées.

Le ministre de l'intérieur de France, M. Léon Faucher, vient de faire paraître dans le *Moniteur* un nouvel article dans lequel il établit le contraste que présentent en ce moment les socialistes républicains d'une part, les amis de l'ordre, de l'autre. En dépit des socialistes, la société reprend quelque espoir; partout les ateliers se rouvrent et les capitaux circulent. La bourse de Paris ne se montre nullement effrayée de la lutte engagée en Italie. Les fonds ont beaucoup monté avant-hier.

C'est avant-hier, comme on sait, que devait avoir lieu à Paris la grande manifestation des clubistes. En dépit des prédictions sinistres qui couraient depuis quelques jours, la capitale est restée calme. L'autorité, du reste, était sur ses gardes, et parfaitement en mesure de réprimer toute tentative de désordre. Ce n'est pas la bonne volonté qui a fait défaut aux anarchistes. Ils n'en manquent jamais quand il s'agit de semer la terreur parmi les citoyens paisibles, mais ils n'ignorent pas qu'ils ont affaire à plus fort qu'eux, et, quoi qu'ils en disent, ils ne sont pas inaccessibles à la peur.

Les journaux allemands présentent maintenant comme imminente la reprise des hostilités entre le Danemarck et l'Allemagne; de côté et d'autre on arme et à moins qu'une des deux parties ne se [illegible] renouvellement de la guerre de l'année dernière. Tous les regards se jettent encore une fois sur la Russie qui n'a pas encore fait connaître ses vues dans ce conflit. Aujourd'hui notre correspondant de Berlin nous rapporte seulement que le bruit courait avant-hier à Berlin que des notes très énergiques du cabinet de St-Pétersbourg venaient d'être adressées à quelques gouvernements allemands, au sujet de la question des duchés du Schleswig-Holstein.

Les discussions dans les chambres prussiennes ne présentent pas un grand intérêt. La seule chose importante qui se soit passée dans la séance d'avant-hier de la seconde chambre, c'est qu'à l'occasion de la discussion du paragraphe de l'adresse relatif à la question allemande, le président du conseil a déclaré que si avec le concours de l'Autriche il n'y avait pas possibilité de former une Allemagne unie, la Prusse tâchera de la former avec le reste de l'Allemagne.

Cette question allemande a tellement été embrouillée par les derniers votes de l'assemblée nationale de Francfort qu'il est vraiment difficile de prévoir quand et comment elle pourra être résolue.

Le commandant en chef de l'armée du Caucase, a fait faire une expédition qui a duré du 30 janvier au 20 février, pour percer des routes dans les forêts de la pente Tschetschna. Cette expédition a réussi parfaitement, et les Russes ont eu l'avantage sur les montagnards dans tous les engagements auquels elle a donné lieu. Les autres points du Caucase étaient parfaitement tranquilles à la fin de février.

S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas est arrivé aujourd'hui en cette ville, venant de Tilburg.

— S. A. R. Madame Princesse Frédéric des Pays-Bas accompagnée de la Princesse Louise, s'est rendue cette nuit à Tilburg.

— M. le baron de Preen, général et aide-de-camp de S. A. R. le duc de Nassau, a été reçu en audience par le Roi, et a remis entre les mains de S. M. les lettres de condoléance de son souverain.

Après cette audience M. de Preen a eu l'honneur d'être reçu par S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas.

— On dit que le général baron Omphal sera chargé d'une mission près la cour de Suède et de Norwége.

— M. le baron van Doorn van Westcappelle, grand-chambellan de la Cour, est arrivé hier en cette ville venant de Tilburg.

— Le bulletin publié ce matin sur l'état de santé du ministre du culte réformé annonce que Son Exc. a un peu reposé cette nuit et qu'il y a amélioration dans la situation du patient.

— M. le baron de Taubenheim, grand-écuyer de S. M. le roi de Wurtemberg qui, ainsi que nous l'avons dit, est chargé de présenter au Roi les lettres de condoléance de son souverain, a quitté aujourd'hui l'*Hôtel de l'Europe*, où il était descendu, pour occuper les appartements préparés pour lui au palais du *Noordeinde*.

La Première Chambre des Etats-Généraux a tenu hier une courte séance dans laquelle M. le président a informé la Chambre que la commission chargée de présenter au Roi l'adresse de condoléance a été reçue par S. M. et fait connaître la réponse du Roi que nous venons de publier.

La Chambre s'est ensuite ajournée jusqu'à nouvelle convocation.

Le trop fameux abbé Gioberti commence à ouvrir les yeux sur ses erreurs révolutionnaires. Il vient de fonder un journal (*il Saggiatore*). Voici ce que nous lisons dans le discours préliminaire qu'il a joint à son prospectus :

„ L'Italie n'a jamais été aussi malheureuse qu'aujourd'hui, pas même lorsqu'elle était asservie ; car si alors elle était mal gouvernée, une partie au moins de son territoire n'était pas, comme maintenant, absolument dépourvue de toute espèce de gouvernement. Menacée au dehors par les armes de ses ennemis, encouragée, de la voix seulement, par ceux qui sympathisent avec elle, elle se voit, à l'intérieur, bouleversée, rongée par la violence audacieuse de factions perverses qui, pour le triomphe d'une politique tortueuse et folle, quand elle n'est pas soldée, sont toujours prêtes à révolutionner leur patrie. Les honnêtes gens qui pourraient la sauver de tant de fléaux sont divisés et découragés; et quoique, par leur qualité et leur quantité, ils soient l'âme et le corps de la nation, il leur faut subir une fraction infime dont l'audace et l'action s'accordent merveilleusement.

„ Et ne croyez pas que ceux qui sont au pouvoir cherchent à rapprocher, à soutenir la majorité; frappés, eux aussi, de vertige, ils fuient au plus fort de la lutte, et abandonnent le poste que Dieu leur a confié, ou bien, repoussant les conseils et l'appui de la loyauté et de la sagesse, ils tendent une main amie, ils font indignement alliance avec ceux qui les trahissent. L'Italie centrale est au comble de l'anarchie, et si le Piémont et les Etats indépendants de la maison de Savoie sont moins compromis, on le doit aux vieilles habitudes des populations et aux principes vigoureux qui les régissent. Mais dans les derniers événements, la mollesse déplorable du gouvernement, la direction funeste imprimée aux affaires, ont effrayé les gens sensés qui prévoient les effets d'après leurs causes et l'événement d'après son principe.

„ Nous ne pouvons, nous ne devons pas nous dissimuler que le Piémont est sur le point d'entrer dans cette malheureuse voie qui a fait de Rome et de Florence la risée, le mépris, la compassion et l'effroi de l'Europe entière. Un ministère incapable et dans la dépendance absolue de la chambre élective, cette même chambre au maillot, inexpérimentée, ignorante, représentant non le pays, mais une faction aussi avide qu'incapable de gouverner, guidée, elle aussi, par une main occulte qui lui impose ses volontés et la traine sourdement vers la république : voilà les maux qui pourraient nous épouvanter si les honnêtes gens ne parvenaient à l'emporter. N'avons-nous pas une population animée au plus haut degré de l'amour de l'ordre et douée d'un bon sens exquis; une jeunesse studieuse pleine tout à la fois (chose rare) d'ardeur et de modération; un sénat modèle d'intégrité et de prudence, l'honneur de notre parlement, une garde civique prête à répandre son sang pour la défense de nos institutions, une armée valeureuse également dévouée à son roi et à ses libertés, confondant dans une même haine les ennemis du dehors et du dedans, ces fous qui, dans leur fureur d'innovations insensées, détruisant et civilisation et liberté, [illegible] replongeraient dans l'esclavage et la barbarie? „

Il est malheureusement trop tard, dit un journal, pour exposer ces vérités à l'Italie. Il y a deux ans qu'il fallait que M. Gioberti parlât ainsi, au lieu de tant contribuer, par ses déclamations, à précipiter la catastrophe qu'il déplore aujourd'hui. M. Gioberti est un de ces déplorables esprits, communs à toutes les révolutions, qui les préparent, qui les patronnent, qui sèment le germe des plus grands excès, et qui s'étonnent ensuite niaisement de les voir éclater. Ces hommes auront été plus funestes à l'Italie, que les Mazzini eux-mêmes.

On lit dans la dernière livraison du *Quaterly Review* :

„ Les Polonais ont joué le premier rôle dans toutes les insurrections des capitales de l'Europe. Leur organisation mérite d'être l'objet d'un petit développement. Depuis le premier moment de leur émigration de Pologne, les Polonais ont été divisés en deux partis: le parti aristocratique et le parti démocratique; à la tête du premier, on vit figurer le prince Adam Czartorisky; et le second reconnut pour chef un nommé Lelewel, qui s'établit d'abord à Bruxelles. Paris, d'un autre côté, a toujours été le quartier-général du parti aristocratique, tandis que la fraction démocratique s'est transportée, naguère, à Versailles, *où elle a adopté une organisation militaire*. Ces deux partis ont agi séparément dans beaucoup de circonstances, mais ils ont quelquefois aussi travaillé de concert. Ainsi, le parti démocratique se mit à la tête des mouvements insurrectionnels du duché de Posen et de la Gallicie en 1846, tandis que le parti aristocratique se contenta de marcher à sa suite dans le sillon qui fut ouvert.

„ Dernièrement, depuis 1845, une alliance intime a été conclue entre le parti démocratique polonais, et *ce parti italien qui accepte pour chefs Mazzini et les hommes qui gouvernent, en ce moment, la Toscane et les Etats romains, les Mamiani, les Sterbini et les Guerrazi*, etc. Les Polonais sont devenus, de fait, le corps-franc de la démocratie, les chevaliers errants de la révolution, et, à l'exemple des compagnies d'aventuriers, au XIVe siècle, ils offrent le secours de leurs bras à tous les pays où s'ouvre une perspective de rebellion heureuse contre l'autorité monarchique.

„ Nous ne devons pas, non plus, passer sous silence un autre corps influent qui a pris une part très-importante dans toutes les révolutions d'Allemagne; nous voulons parler des *Juifs*. Le tiers, si ce n'est la moitié des journaux allemands, sont dirigés depuis longtemps par des écrivains *Juifs*. En Autriche, les plus violents de tous les ultra-démocrates furent des *Juifs*. Le docteur Jelinek, par exemple, qui a été exécuté à Vienne, le 23 novembre, avec le docteur Bekker, et dont le journal avait été l'organe des rouges, depuis le mois de mars précédent, était un *Juif*, né sur la frontière de Moravie et de Hongrie. Les noms de Borne et de Heine, tous deux morts à Paris, loin de leur patrie, et tous deux au premier rang parmi les écrivains révolutionnaires, sont certainement connus de la plupart de nos lecteurs. Ces deux hardis aventuriers étaient *Juifs*.

„ En Autriche, les *Juifs* ont joué un rôle si prépondérant dans les troubles de ces derniers temps que, sur *dix* meneurs révolutionnaires, on en trouvera *six* ou *huit* appartenant à la nation *juive*. Il en est de même en Prusse où les plus violents journaux sont entre les mains des *Juifs*, dont le chef dans la chambre de Berlin, est Jacobi, membre de l'extrême gauche. En Pologne, au contraire, et en Gallicie, le contraste est remarquable: là les *Juifs appartiennent à peu près tous au parti de l'ordre*, parce que les désordres des Polonais ont livré aux *Juifs* l'entière exploitation, tant agricole qu'industrielle, de la Pologne.

Nouvelles d'Angleterre.

(CORRESP. PARTIC. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

LONDRES, 26 *mars*. — Aujourd'hui au commencement de la chambre des communes M. Milnes a annoncé qu'il proposerait comme amendement à la proposition Cobden, relative à la clause d'arbitrage à insérer dans ses traités avec les puissances étrangères la résolution suivante:

Il est désirable que l'Angleterre use de son influence auprès des nations étrangères pour prévenir la guerre, ou, si la chose n'est pas possible, qu'elle s'efforce de décider les parties contendantes à prendre du temps pour réfléchir aux maux auxquels elles s'exposeraient en continuant la guerre.

Sur l'interpellation de M. French, lord John Russell a annoncé qu'il proposerait à la chambre de reprendre la discussion du bill sur l'impôt de secours pour l'Irlande après la discussion en comité général des articles du bill de navigation; en attendant l'adoption de ce bill, il proposera l'allocation d'un crédit de 100,000 liv. à avancer sur le produit de cette taxe.

La chambre a repris ensuite en comité la discussion du bill de navigation.

M. Georges Sandars a annoncé qu'il présenterait dans la discussion du rapport sur le bill un amendement ainsi conçu:

Attendu qu'il convient d'offrir aux puissances étrangères des encouragements pour placer les navires anglais dans les ports étrangers sur le même pied sur lequel les navires de ces puissances sont placés dans les ports anglais; qu'il soit décrété que dans le cas où, à l'expiration de trois ans de la date du présent acte, il paraîtrait à Sa Majesté que les navires anglais sont soumis dans quelque pays étranger à des prohibitions ou restrictions, quant aux voyages qu'ils peuvent effectuer ou quant aux articles qu'ils peuvent importer dans ce pays ou en exporter, prohibitions ou restrictions auxquelles les navires de ce pays ne sont point soumis en Angleterre, Sa Majesté pourra, en conseil, imposer telles prohibitions ou restrictions sur les navires de ce pays, de nature à placer les navires de ce pays aussi près que possible, dans les ports anglais, sur le même pied sur lequel sont placés les navires anglais sont placés dans les ports de ce pays.

La chambre, après une courte discussion, a adopté les derniers articles du bill. M. Saudars a déclaré retirer son amendement, et M. Bernald a présenté le rapport sur le bill. La discussion sur le rapport et sur la troisième lecture a été fixée à lundi prochain.

Le *Times* confirme ce que le *Standard* avait annoncé de la maladie du lord John Russell. Le noble lord souffre d'un rhume violent. Aujourd'hui il va un peu mieux, mais les médecins lui ont recommandé de garder ses appartements et le conseil de cabinet qui devait se tenir aujourd'hui à midi au *Foreing-Office* a eu lieu à l'hôtel du premier lord de la trésorerie.

— Le comte et la comtesse de Neuilly sont sur le point de quitter Claremont pour aller passer quelque temps à St-Léonard petite ville située sur le bord de la mer près de Brighton. Le séjour de cette ville remarquable par la salubrité ayant été recommandé à l'ex-reine des Français dont la santé a besoin de grands ménagements. La reine des Belges est encore auprès de ses augustes parents, mais S. M. retournera en Belgique dans les premiers jours de la semaine. Le prince de Joinville, les ducs de Nemours et d'Aumale et les princesses leurs épouses sont tous à Claremont avec leurs enfants. Les augustes exilés font de fréquentes promenades, mais ils quittent rarement le domaine de Claremont ou les environs. Ils reçoivent de nombreuses visites de Français de distinction et de membres de l'aristocratie anglaise. La suite de l'ex-famille royale se compose en ce moment du général Dumas, du général Friant, du comte d'Houdetot et de la marquise de Dolomieux, le comte de Jarnac vient souvent à Claremont.

— Hier le Dr. Gehle a prononcé un discours très touchant et très éloquent dans l'église hollandaise de Londres à l'occasion de la mort si rapide et si regrettable du Roi des Pays-Bas. L'église était toute tendue en noir et le plus grand nombre des assistants étaient en deuil.

— Samedi, l'amiral Cecille, ambassadeur de France, a donné un banquet à l'hôtel de l'ambassade. La plupart des convives étaient des officiers supérieurs de la marine royale d'Angleterre.

— Vendredi soir le général Charles Napier a eu une entrevue avec lord John Russell et avec sir John Cam Hobhouce, directeur des affaires de l'Inde. Samedi le brave général a travaillé avec le duc de Wellington à l'état major-général. Il est parti à huit heures du soir pour Douvres; il se rend par la France en Italie et s'embarquera à Livourne pour Alexandrie.

Un steamer spécial attendra le nouveau commandant en chef à Aden pour le conduire à Kurrachee, port du Scinde, d'où il pourra se rendre plus promptement sur le théâtre de la guerre.

Nouvelles d'Italie.

NOUVELLES DES OPÉRATIONS MILITAIRES.

Les nouvelles du théâtre de la guerre en Italie, sont encore très-confuses et contradictoires. Dans l'impossibilité où nous sommes de les contrôler d'une manière satisfaisante, nous reproduisons d'après les diverses correspondances et les journaux qui nous sont parvenus les détails qu'elles publient sur les mouvements des deux armées.

On lit dans le *Journal des Débats:*

Les journaux piémontais ne donnent aucune nouvelle de l'armée autrichienne, mais un journal annonçait ce matin que le maréchal Radetzky ayant passé le Tessin, le 21, à Vigevano, s'était avancé jusqu'à Mortara, et que probablement une bataille serait livrée dans les plaines de Verceil.

Nous manquons de données précises qui puissent nous permettre de contester ou de confirmer cette nouvelle. Il nous suffira pour aujourd'hui d'en apprécier la portée. Vigevano est situé sur la rive droite du Tessin, à six lieues de Buffalora.

Le bourg de Mortara est situé à quatre lieues dans l'intérieur du Piémont, sur la route de Turin, par Casale. Verceil est à cinq lieues de Casale, directement au nord, sur la route de Novare à Turin.

On conçoit que si le passage du Tessin par l'armée autrichienne se confirme, et si le maréchal a continué de s'avancer dans le Piémont, le roi Charles-Albert devra rétrograder dans sa marche sur Milan, soit pour venir défendre sa capitale, soit pour se jeter sur les derrières de l'armée ennemie.

Nous avons annoncé que le maréchal Radetzky avait appelé à lui toutes ses garnisons pour renforcer son armée, qui ne comptait pas plus de 50,000 combattants à l'époque de la dénonciation de l'armistice.

On va voir par la lettre suivante, qu'il dispose actuellement de 65,000 hommes. Bien que cette lettre ne date que du 19, veille de la reprise des hostilités, on trouvera des détails dignes d'intérêt dans les circonstances présentes:

„ Novare, 19 mars 1849.

„ Le gant est jeté, et dans deux jours le sort du Piémont sera décidé. La bataille qui s'apprête, et qui, selon toute apparence, nous conduira sur le Mincio ou nous ramènera jusqu'à Gênes, aura une importance considérable pour l'armée; les deux armées qui y prendront part auront sur le terrain un nombre suffisant de combattants pour que la lutte soit glorieuse et acharnée.

Les Autrichiens auront, d'après les rapports d'hier, 15,000 hommes de plus que ce qu'on pensait d'abord, ayant évacué Parme et Modène, et ayant ainsi concentré leurs forces en face de nous dans la proportion de 60 à 70,000 hommes, avec 120 bouches à feu; de notre côté, je pense que nous aurons de 55 à 65,000 combattants avec de 100 à 110 bouches à feu.

La troupe paraît mieux disposée que je ne l'aurais pensé. Le roi est prêt à tout et surtout à se faire tuer.... Je compte vous envoyer un récit détaillé de la bataille si elle me laisse en état d'écrire. „

Voici les détails que nous apporte une lettre du Turin, du 21 au soir; elle contient des faits et des prévisions. Il faut sans doute tenir un peu compte du patriotisme piémontais, qui devance volontiers les événements favorables à la cause nationale, et peut prendre ses désirs et ses espérances pour des réalités:

„ De nombreuses bandes armées y ont pénétré le 19 et le 20. Elles ont à leur tête les chefs de l'insurrection de 1848. Chaque localité de quelque importance a son comité insurrectionnel qui marche à la tête de l'expédition chargée de la soulever, et de la défendre au besoin contre les Autrichiens.

„ Le 20, M. Giorgio Clerici, ancien commandant en second de la garde nationale de Milan, a dû faire son entrée à Varèze à la tête d'une nombreuse troupe de partisans armés.

„ De son côté, M. Camozzi, un des propriétaires les plus riches et les honorés de la province de Bergame, a dû pénétrer le 21 dans cette ville, suivi d'un bataillon d'émigrés.

„ Le 20, les habitants de la Valteline, que les Autrichiens avaient évacuée, se sont portés sur Como, et de là sur Milan, après s'être renforcés de tous les partisans que leur a fournis la première de ces deux villes.

„ Le commandant autrichien de Como avait prévu cette insurrection de la Valteline, et il avait voulu lui enlever les moyens d'atteindre Como si vite, en faisant débarquer et emporter jusqu'à Varèze les chaudières des bateaux à vapeur qui font le service sur le lac de Como. Cette précaution n'a rien empêché, comme l'on voit; la compagnie seule des bateaux en a souffert, elle a son matériel à moitié ruiné.

„ Dans leur mouvement sur Milan, les bandes de la Valteline ont eu quelques engagements avec des détachements autrichiens, qu'elles ont taillés en pièces; on n'a point fait de quartier.

„ La guerre prend déjà en Lombardie ce caractère sanguinaire qui rappellera peut-être bientôt les épisodes terribles de la guerre de l'indépendance espagnole en 1812.

„ Le 21, une insurrection générale a dû éclater dans toute l'étendue de la Lombardie.

„ Le même jour, à ce que nous mande notre correspondant, Milan devait se soulever.

„ Le commandant autrichien, peu rassuré par l'agitation qui, le 19 au soir, s'était manifestée dans divers quartiers de cette ville, avait ordonné, le 20 au matin, de fermer six portes, afin de couper, s'il était possible, les communications avec la campagne, dont les nouvelles n'étaient point rassurantes pour les Autrichiens.

„ La ville de Como a envoyé demander à Turin un commissaire royal pour le mettre à la tête de son administration, son conseil municipal ayant perdu la confiance des habitants par sa trop grande complaisance pour l'administration autrichienne.

„ Dans les duchés de Parme, de Plaisance et de Modène, la garde nationale maintient l'ordre le plus parfait, et l'administration civile s'est organisée de nouveau au nom du roi Charles-Albert. „

— Une autre correspondance de Turin, en date du 21, dit que si l'armée piémontaise a continué sa marche sur Milan elle aura pu y arriver le 22; mais qu'il y aurait peut-être danger à laisser toute l'armée autrichienne sur le flanc droit.

Si, en effet, l'avant-garde du maréchal Radetzky se dispose à entrer sur le territoire sarde du côté de Vigevano, il est à croire que ce mouvement aura arrêté l'armée piémontaise, qui, alors, reviendrait sur ses pas pour livrer bataille aux environs de Mortara.

Cette marche de l'armée piémontaise vers le nord, a eu surtout pour objet de favoriser le mouvement de la division Favorola, qui doit protéger les insurrections des hautes vallées.

—Voici le bulletin que vient de faire publier le ministère:

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Il n'est pas encore arrivé de bulletin du camp; nous publions les nouvelles qui nous sont parvenues par des lettres dignes de foi, et les plus récentes reçues par le ministère.

Vigevano, 21 mars (1 h. après-midi.)

Le quartier-général se trouve en cette ville, le roi est parti en ce moment pour la Sfarzesca. Hier soir, environ 3,000 Autrichiens se sont portés sur Carlasco. Il paraît que ce matin un parti de cavalerie ennemie a passé le Tessin pour se rapprocher du même point. Aujourd'hui ou demain aura lieu probablement un important fait d'armes dans les environs. La position de Magenta au-delà du Tessin n'a pas été abandonnée par nous. Le commandement de la division lombarde a été confié au général Zanti, en remplacement du général Romarino, qui a été appelé au quartier-général pour rendre compte de quelques-uns de ses mouvements.

De Vercelli, 22 mars, trois heures après-midi.

Des personnes qui arrivent de la Lomelline nous annoncent que deux combats ont eu lieu en même temps, l'un dans le voisinage de Vigevano, l'autre aux environs de Mortara. On dit que dans la première les nôtres ont eu le dessus et ont fait 1,500 prisonniers; tandis que dans l'autre, après une lutte obstinée qui aurait duré jusqu'à la nuit avancée, les nôtres auraient dû se retirer. On manque de détails sur ces deux faits d'armes.

Le ministre de l'intérieur,
RATAZZI.

— La chambre des députés sardes, dans la séance du 20 mars, s'est occupée du projet de loi sur les secours à accorder aux familles des combattants dans la guerre de l'indépendance, et l'a renvoyé à la commission pour l'examen de différents amendements qui avaient été présentés dans le cours de la séance.

Dans la séance du 21, le ministre de l'intérieur a annoncé à la chambre, d'une voix émue, qu'une division piémontaise était entrée à Pavie.

Le général Lamermora aurait occupé Parme le 21 au matin.

Turin, 22 mars.

Voici d'abord un extrait d'une lettre de Novare, 21 au soir:

„ La démonstration faite hier par notre armée, en se portant sur Magenta, a produit son effet.

„ Radetzky a cru pouvoir en profiter pour faire une pointe avec 25,000 hommes sur la Cava et Carlasco, mais les nôtres ayant prévu ce mouvement dès hier au soir, se sont retirés de Magenta avec le gros de l'armée jusqu'à Trecate, où le roi a passé la nuit; ce matin, il avait son quartier-général à Vigevano.

„ Au moment où je vous écris le régiment des chasseurs de la garde passe sous mes fenêtres, se dirigeant sur Mariara, il revient de Turbico (rive gauche du Tessin), où je me trouvais moi-même hier matin. Le général Solaroli, avec son corps, qui était à Arona, sur le lac Majeur, se trouvait ce matin auprès de Magenta; le duc de Gênes, à Abbialegrasse, avec sa division. Le duc de Savoie, qui a bivouaqué hier en dehors de Novare avec toute sa division, est également parti pour Mortara. Il y a donc lieu d'espérer que quelques gros corps autrichien pourra ainsi être cerné et pris par nos forces réunies.

„ Ramorino qui avait reçu l'ordre de combiner ses mouvements avec ceux de Durando pour attirer la division autrichienne sortie de Pavie et lui livrer bataille avec des forces supérieures a manqué à sa mission, il a été remplacé par Zanti, et déféré à un conseil de guerre. En ce moment rentre un officier d'état-major chargé de faire marcher en avant les munitions et le *quatrième bataillon*; il confirme ce qui concerne Ramorino, et il assure que demain il doit y avoir une grande bataille près de Pavie. „

Nous sommes ici dans une agitation terrible. Aujourd'hui peut-être se décide notre destinée. Ramorino a fortement compromis la division lombarde. Il mérite, dit-on, d'être fusillé.

Le bulletin de l'armée est en retard. Le télégraphe est en mouvement. Une lettre de Vaghera, digne de foi, porte: „ Dans la journée d'hier le canon s'est fait entendre du côté de Pavie depuis cinq heures jusqu'à dix heures du matin; les braves tirailleurs du brave Lucien Manara, au nombre de six cents, ont soutenu, avec une vaillance incroyable, l'attaque de cinq mille Autrichiens; ils se sont repliés en bon ordre vers le Pô, n'ayant que trois morts et quelques blessés, et emmenant des prisonniers, entre autres un officier.

Du reste, il court des bruits fort vagues; les uns disent que nous avons repoussé les Autrichiens à Pavie, en leur faisant 1500 prisonniers (ce que je ne crois pas), les autres, au contraire, assurent que 30,000 Autrichiens sont entrés sur notre territoire, ce qui est plus probable.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille du 23:

Le paquebot la *Ville de Marseille*, venant de Naples qu'il a quitté le 15 du courant, est entré hier matin dans notre port. L'escadre napolitaine était partie pour la Sicile le 14 mars avec des troupes de débarquement dont on évalue l'effectif à 30,000 hommes.

—Le 15 mars, le vice-président Minotta a communiqué à l'assemblée des représentants de Venise un message du président Manin, contenant le décret de prorogation de l'assemblée. Voici ce décret:

„ Le gouvernement provisoire de Venise,

„ Décrète:

„ 1° L'assemblée des représentants de l'Etat de Venise est prorogée pour quinze jours.

„ 2° Tous les officiers de l'armée de terre et de marine se rendront immédiatement à leur poste pour être prêt à exécuter sur-le-champ les ordres qu'ils recevront.

„ 3° La garde civique, mobilisée par décret du 4 août 1848, se tiendra prête à soutenir les opérations des autres troupes.

„ Venise, 15 mars 1849. „ Le président,
Signé, „ MANIN. „

L'assemblée a accueilli cette lecture par des cris de *vive la guerre!* au milieu de bruyants applaudissements.

— L'*Alba* annonce, d'après une correspondance de Venise du 15, que les deux escadres réunies de Venise et de Sardaigne allaient prendre l'offensive contre Trieste et les bâtiments autrichiens.

— Le maréchal Radetzky a adressé aux habitants du Piémont une proclamation dans laquelle il les rassure pleinement sur les dispositions de ses soldats, dont la discipline est très-sévère. Les personnes et les propriétés seront religieusement respectées.

Voici cette proclamation:

„ Habitants du Piémont,

„ Votre roi, comme vous le savez, malgré le droit des gens, a fait irruption l'année dernière dans les Etats de l'empereur mon maître. Mes victoires avaient repoussé cette attaque sans exemple dans les fastes des peuples, et j'avais conduit mon armée victorieuse jusqu'aux rives du Tessin. Votre roi pouvait vous épargner la dévastation et les horreurs de la guerre, en acceptant la paix qui lui était offerte; il recommence les hostilités, et cédant à des vues d'ambition, il menace de nouveau injustement les Etats de mon empereur.

„ Il me contraint à porter le théâtre de la guerre sur vos plaines fertiles. Ce n'est pas à moi, c'est à lui que vous devez attribuer les souffrances que cette injuste attaque vous attirera. J'entre en Piémont avec mon armée, pour rendre définitivement aux populations inquiètes la paix et la tranquillité. Je ne puis pas vous épargner les calamités que la guerre traîne avec elle; mais la discipline de mon armée vous garantit la sûreté des personnes et des biens. Ne prenez pas part à la lutte, laissez-en la solution aux armées.

„ En agissant autrement, vous aggraveriez les maux de la guerre sans chance de succès, et vous m'enlèveriez la faculté de vous les rendre plus légères autant du moins qu'il serait en moi.

„ Jamais guerre ne fut plus injuste que celle de votre roi contre l'empereur mon maître; jamais guerre plus juste que celle que l'on me contraint de vous faire. Je ne suis pas animé, comme Charles-Albert, par l'esprit de conquête, mais je viens défendre les droits de l'empereur, mon maître, et l'intégrité de la monarchie, que votre gouvernement menace déloyalement en faisant alliance avec la révolte. *Signé*, „ RADETZKI. „

—La *Gazette de Milan* contient la proclamation suivante que le maréchal Radetzky a adressée aux Milanais avec son départ:

„ Habitants de Milan,

„ Je pars à la tête de mon armée pour repousser une nouvelle attaque perfide et transporter le théâtre de la guerre sur le territoire ennemi. Pour garantir la sûreté des paisibles habitants, je laisse ici une garnison suffisante, une citadelle bien munie et fortifiée. Que quiconque a à cœur le bien de sa famille et la conservation des siens réunisse ses sollicitudes aux miennes, pour maintenir l'ordre et la tranquillité. J'espère que Milan attendra avec tranquillité l'issue d'une lutte qui ne peut pas être douteuse. Déjà une deuxième armée est prête à combattre pour maintenir et défendre les droits de l'empereur notre maître et l'intégrité de la monarchie.

„ Milanais, une fois déjà vous avez éprouvé les funestes conséquences de la revolte contre l'autorité légitime de votre monarque; ne renouvelez pas une seconde fois cette tentative. Sans haine et sans vengeance, je suis rentré dans les murs de votre ville qu'un long séjour m'avait rendue chère. S'il n'a été en mon pouvoir de vous épargner tous les maux inséparables de la guerre, je n'ai pas négligé de faire tout ce qui était en moi pour les alléger. N'ouvrez pas l'oreille aux décevantes promesses d'un parti qui vous abandonnerait encore pour conspirer à l'étranger contre la paix et la prospérité d'une patrie pour laquelle il n'a jamais rien fait.

„ Si, contre mon attente, la révolte osait encore lever la tête, alors un châtiment non moins prompt que terrible atteindra les coupables, parce que je suis assez fort pour vaincre tout ennemi intérieur, et combattre victorieusement l'ennemi extérieur. Aussi, je le répète, écoutez ma voix: ne plongez pas votre ville dans une ruine inévitable en renouvelant de folles tentatives qui n'aboutiraient qu'à en détruire à jamais la prospérité. Il m'est pénible d'avoir à vous adresser des paroles de menace, mais j'y suis forcé dans l'intérêt de votre propre salut. Comparez à la situation actuelle l'état florissant où se trouvait Milan avant la révolution et vous ne balancerez pas dans votre choix.

„ Milan, 17 mars. „ RADETZKY. „

La *Gazette de Milan* contient encore la proclamation suivante:

„ Habitants du royaume Lombardo-Vénitien, j'avais espéré qu'une prompte paix aurait suivi ma victoire; mais l'ennemi qui, une fois déjà, a traîtreusement violé la paix, mu par un délire insensé, menace de nouveau les frontières de l'empire. Ce n'est pas votre bien qui le guide, il est mu par l'ambition du commandement, la soif de la conquête.

„ Je vais soutenir cette nouvelle attaque et porter la guerre sur le territoire même de l'ennemi, vous épargnant ainsi les périls, les dévastations et toutes les horreurs qui seraient inévitables si l'ennemi pouvait transporter le théâtre

de la guerre dans votre beau pays, sur vos fertiles campagnes. Habitants de la Lombardie et de Venise, je sais qu'il existe parmi vous un parti pervers qui attend la reprise des hostilités pour susciter de nouveaux désordres : méfiez-vous de ces hommes, repoussez leurs conseils; une misère immense, indicible; la ruine du pays pendant longues années, seraient les conséquences d'une nouvelle tentative d'insurrection. Vous avez été témoins de ma modération dans la victoire, ne me forcez pas à vous montrer ma force. La punition tombera rapidement comme la foudre sur toute province, toute ville, toute commune qui oserait inquiéter mon arrière-garde et compromettre par des soulèvements la sûreté de mes soldats.

„ Habitants de la Lombardie et de Venise, votre empereur et roi, avec le généreux oubli du passé, vous offre les institutions les plus libérales, garantissant tout ce qu'un peuple peut raisonnablement désirer. Ne repoussez pas ces offres, en vous laissant aveugler par le fanatisme. Vous vous repentiriez trop tard d'avoir été assez crédules pour prêter l'oreille aux mensongères et séduisantes promesses d'une poignée d'agitateurs.

„ Jetez les yeux sur la malheureuse Rome, sur la Toscane infortunée, et vous aurez devant vous l'exemple de la condition que veulent vous faire vos émigrés. Vous n'avez pas comme eux affaire à deux gouvernements faibles; vous aurez à combattre contre la puissance d'un grand empire. Réfléchissez et vous reconnaîtrez vous-mêmes les funestes conséquences d'une nouvelle révolution.

„ Milan, 17 mars 1849. „ RADETZKY. „

— Une lettre de la Suisse italienne donne la nouvelle d'un soulèvement à Milan. La population aurait été, dès le 21, aux prises avec la garnison de la citadelle. On jetait des tuiles, on dressait des barricades. Mais comme toute communication est coupée par les Autrichiens, nous en sommes encore aux simples conjectures que fait naître la lettre de Suisse.

Nouvelles d'Allemagne.

FRANCFORT, 26 *mars*. — Conformément à l'ordre du jour, l'assemblée reprend le vote sur le projet de constitution. Les §§ 54 à 67 sont adoptés par assis et levé d'après les conclusions de la commission. Le § 68 est ainsi conçu: „ Les employés de l'empire sont nommés par l'empire. Une loi de l'empire déterminera les réglements sur les employés. „

M. Möring et consorts avaient proposé un nouvel alinéa de la teneur suivante:

„ Les juges du tribunal de l'empire seront nommés sur la proposition des gouvernements particuliers. „

Cet alinéa a été rejeté au moyen de l'appel nominal par 281 voix contre 228, et le § 68 a été adopté d'après la rédaction de la commission.

Le vote sur le chapitre du „ pouvoir central „ étant achevé, M. le président se dispose à mettre aux voix le chapitre du „ conseil de l'empire. „ (§§ 86 à 91.) Cependant, sur la proposition de M. Schoder, l'assemblée décide que le vote sur ce chapitre sur le chef de l'empire (§§ 69 à 85) qui, en vertu d'une décision ultérieure, a été placé à la fin de la discussion. Par conséquent, on passe au chapitre „ de la diète de l'empire „ (§§ 92 à 130). On adopte les paragraphes 92, 93 et 94 dans la teneur suivante:

§ 92. La diète de l'empire se compose de deux chambres, la chambre des états et la chambre des représentans du peuple.

§ 93 La chambre des états sera formée des représentans des états allemands.

En vertu du § 94, le nombre des membres de la chambre des états est fixé à 192, dont 40 pour la Prusse et 38 pour l'Autriche.

Une proposition de M. Möring et consorts tendant à accorder 40 membres à l'Autriche, a donné lieu à un vote par appel nominal; la proposition a été rejetée par 289 voix contre 232.

Un amendement de M. Riesser et consorts, d'après lequel la ville de Hambourg enverrait à la chambre des états deux membres au lieu d'un, est également rejeté.

Une disposition additionnelle proposée par la commission, et d'après laquelle, pour le cas où les provinces austro-allemandes n'adhèreront pas à l'état fédéré, le nombre des représentants à la chambre des états sera porté pour la Bavière à 20, pour la Saxe, le Hanovre et le Wurtemberg à 12, pour le grand-duché de Bade à 10, le grand-duché de Hesse à 8, la Hesse électorale à 7, le duché de Nassau à 4 et la ville de Hambourg à 2, a été adopté par 279 voix contre 131.

Le § 95 porte que les membres de la chambre des états seront nommés, la moitié par le gouvernement, la moitié par la représentation nationale des états particuliers. MM. Wigard, Schüler de Jéna et consorts proposent l'amendement suivant:

„ Les membres de la chambre des états seront nommés par la représentation nationale des états particuliers. „ Cet amendement a été rejeté par 325 voix contre 188.

Il reste encore à voter sur divers autres amendements du § 95. Ce vote est renvoyé à la séance du soir.

— On lit dans la *Gazette des Postes* de Francfort :

On dit que M. Von der Pfordten a refusé de se charger de la formation d'un ministère de l'empire.

Le même journal dit aussi que l'armistice avec le Danemarck n'est pas prolongé.

BERLIN, 25 *Mars*. — Le budget que le gouvernement vient de faire présenter aux deux chambres, porte les dépenses de 1849 à 94,174,380 thalers. Les recettes y atteignent le même chiffre, y compris le restant disponible de l'emprunt volontaire.

PREMIÈRE CHAMBRE DE PRUSSE. — *Séance du 24 mars.*

Nous avons fait connaître hier l'interpellation du comte Dyhm au ministre des affaires étrangères, laquelle est à l'ordre du jour de cette séance.

M. *le comte Dykon*. Notre gouvernement a publié, le 23 janvier, une note dans laquelle il se déclare positivement en faveur de l'Etat fédéré allemand, et même au point de faire entendre que la Prusse y entrerait bien sans l'Autriche.

Le président du conseil a encore déclaré, le 14 de ce mois, que la note du 23 janvier règlerait toujours la conduite du gouvernement, et que celui-ci désire ardemment l'Etat fédéré, et, même, au besoin, un Etat fédéré plus intime.

Le 4 février, l'Autriche a publié une réponse à la note prussienne du 23 janvier, et dans laquelle elle se prononce contre l'état fédéré, qu'elle nomme état unitaire, et le considère comme un malheur. Mais la note autrichienne va jusqu'à présenter cette opinion comme une opinion populaire, et à s'opposer à la constitution de l'état fédéré, dont elle refuse de faire partie.

L'Autriche s'oppose surtout à l'état fédére plus intime désiré par la Prusse. Le langage et le contenu de cette note sont tout-à-fait hostiles à la Prusse. Le 16 février parut une nouvelle note de la Prusse, qui se prononçait d'une façon moins décidée que la première, mais nous tranquillisait cependant en tenant à l'état fédéré, en cas de nécessité sans l'Autriche.

Les instructions que M. de Schmerling a reçues à Francfort, le 27 février, ne rétractaient en rien ce que l'Autriche avait déclaré le 4. L'Autriche demandait un directoire. Mais qu'elle sorte d'Etat cela devait-il être? L'Autriche suivait envers l'Allemagne une politique propre à dissoudre celle-ci. Au milieu de ces circonstances, les journaux de Berlin et de Francfort nous apportent une nouvelle note.

(L'orateur en donne lecture, en faisant si bien ressortir certains passages, qu'il est interrompu plus d'une fois par des témoignages d'approbation.)

La constitution autrichienne fut connue ici le 10 mars. Suivant un article de cette constitution, l'Allemagne aurait dû accueillir, avec les autres peuples de l'Autriche qui y ont droit, les Esclavons, les Croates, etc. Au moment où un grand nombre d'entre nous sacrifiaient leurs plans favoris pour ne pas amener de scission dans cette chambre; le ministre disait avoir reçu à sa *grande satisfaction* les propositions de l'Autriche, et qu'il ferait avec plaisir les efforts pour y accéder.

Nous savons à présent que l'Autriche ne veut que remettre en vigueur l'ancienne constitution fédérale, qu'elle veut octroyer une chambre des états; composée de 32 Allemands et de 38 Autrichiens. Et dans ces 38 autrichiens, combien de Slaves? (Applaudissements de tous les côtés.)

Je ne pourrais me servir sur cette tribune d'aucune expression capable de qualifier la conduite du gouvernement autrichien. (Applaudissements.) La note prussienne que nous avons sous les yeux a, sans contredit, exercé une grande influence sur le vote de Francfort.

Ce vote est un malheur, un affreux malheur. C'est pourquoi nous croyons représenter une grande partie de notre patrie, la grande majorité même des Prussiens, en adressant au ministre cette question : „ Quelle sera maintenant la politique vis-à-vis de l'Autriche? „ Si l'Allemagne est renversée à Francfort, nous pouvons la réédifier. (Bravos.)

En politique, il faut éviter jusqu'aux apparences. On s'est toujours plaint que la Prusse se laissait dominer par le doyen de la politique européenne. Ce doyen est parti. (Hilarité.) Maintenant la patrie attend que l'aigle à une tête s'élève vers le soleil dans ses propres voies. (Applaudissements.)

Jusques à quand suivra-t-on une politique de condescendance? Ce n'est pas le temps des politesses. (Applaudissements.) Le ministre prussien Herzberg écrivait au roi en 1791 : „ Le rôle le plus hardi est pour la Prusse le rôle le plus sûr. „ (Applaudissements prolongés de tous les côtés de la salle.)

Le comte d'Arnim, ministre des affaires étrangères. En traitant des différentes notes échangées, l'honorable orateur a négligé de toucher un point essentiel. La note circulaire du 23 janvier parle d'un accord entre tous les princes allemands.

Cet accord n'avait pas encore eu lieu, et ce n'est que dans sa note du 27 février que l'Autriche est entrée dans cette voie en proposant un directoire à la tête de l'empire. Il s'éleva une question : savoir si l'on repousserait ces propositions ou si l'on y accèderait à cause du grand prix que nous attachons à un accord.

Cette dernière décision a été exprimée par la note du 10 mars, avant que l'on ne connût la constitution autrichienne. (Mouvement.) Cette dépêche était écrite plusieurs jours avant le 10 mars, de sorte que la constitution autrichienne ne pouvait plus y avoir d'influence. (Oh! oh!)

Au reste, l'Autriche a déclaré que son intention n'était nullement de s'exclure.

Les motifs de la dépêche du 10 mars sont exposés simplement dans la circulaire du 23 janvier. Le gouvernement a pris l'initiative d'une entente des gouvernements entre eux, et avec l'assemblée nationale. Le résultat de cette démarche a été que 28 gouvernements se sont mis d'accord avec le gouvernement prussien.

Le gouvernement autrichien n'y avait pas encore consenti. La dépêche du 27 février à M. de Schmerling, témoigne la première que le gouvernement autrichien y est disposé. Cette instruction demande un directoire de 7 personnes avec 9 voix. C'eût été un tort de ne pas avoir égard à ces propositions, car l'entente ne pouvait être que partielle sans l'Autriche. Le gouvernement de S. M. a témoigné sa bonne volonté à cet égard dans sa dernière note, dans le sens de la déclaration du 23 janvier.

Si l'on trouve dans la proposition d'un directoire l'intention de soumettre la Prusse à l'Autriche, que l'on considère que le § 5 des propositions de l'Autriche demande expressément que la Prusse et l'Autriche soient chargées alternativement du gouvernement de l'empire.

Je ne puis faire connaître la position du gouvernement prussien, quant à sa position ultérieure, que d'après la déclaration de M. le président du conseil à l'occasion de la discussion de l'adresse. Nous persisterons dans cette politique, d'autant plus que nous croyons en trouver dans l'adresse une confirmation.

Aix-la-Chapelle, 24 mars.

L'association constitutionnelle de cette ville a résolu d'adresser une protestation au ministère Brandebourg-Manteuffel, contre les lois sur les associations et sur la presse présentées par lui aux chambres, ces lois portant atteinte à la liberté.

Voici un rescrit du ministre de l'intérieur, du 16 de ce mois, relatif à notre banque de jeu:

„ L'assemblée nationale de Francfort ayant pris la résolution, promulguée comme loi par le pouvoir central, que toutes les banques de jeu de l'Allemagne seraient fermées à partir du 1er mai 1849, je n'ai pu me dispenser de proposer à S. M. le roi que la banque de jeu d'Aix-la-Chapelle ne soit plus autorisée que jusqu'au 1er mai.

Afin que la ville d'Aix-la-Chapelle, qui éprouvera par cette mesure une grande réduction de recettes, ne souffre pas de la concurrence de la ville de bains de Spa, nous négocions avec le gouvernement belge pour obtenir la clôture de la banque de jeu de Spa. „

SCHWÉRIN, 21 *mars*. — Les commissaires du gouvernement ont soumis hier à la diète les communications reçues de Francfort sur le blocus de la part des forces navales danoises. Elles consistent en une lettre de M. de Gagern, du 14 de ce mois, et dans la note suivante de l'envoyé danois près le pouvoir central, conçue en ces termes:

Le soussigné a l'honneur de présenter ci-joint à S. Exc. M. le baron de Gagern, président du conseil et ministre des affaires étrangères de l'empire, une copie du rescrit du ministre de la marine de S. M. danoise, en vertu duquel les ports des duchés de Schleswig et de Holstein seront bloqués de nouveau à partir du 27 de ce mois; le soussigné est également autorisé à donner, au nom de son gouvernement, l'assurance que les chefs du blocus ont reçu l'ordre de prendre les mesures nécessaires pour que le blocus ne gêne aucunement la navigation allemande ni celle d'autres nations dans la mer du Nord et dans la Baltique.

Francfort, le 13 mars 1849. DIRCKINCK-HOLMFELD.

M. de Gagern dit dans sa lettre relativement à cette note que l'espoir de prévenir la reprise des hostilités n'est pas tout-à-fait perdu; que cependant, si les négociations échouaient, on ne devait pas se flatter que le blocus serait limité aux ports des duchés, et que cette distinction, faite dans le principe, cesserait lors du premier conflit entre des troupes allemandes et danoises.

KRONSTADT, 7 *mars*. — Le danger que couraient notre ville, ainsi que Hermannstadt, d'être attaquée de nouveau par les bandes de Bem, paraît heureusement écarté, attendu que ce dernier, en apprenant la nouvelle que le lieutenant-feldmaréchal Schlick s'avançait vers la Transylvanie, a jugé à propos de se diriger vers Klausenbourg. C'est ce mouvement rétrograde de Bem qui a déterminé, dit-on, la récente retraite du colonel Urban et du lieutenant-feldmaréchal Malkowsky. Si le danger est écarté pour Hermannstadt et Kronstadt, par contre on craint plus que jamais une invasion de la Bukowine de la part des bandes insurgées.

Nouvelles de Danemarck.

COPENHAGUE, 21 *Mars*. — Les bruits qui circulaient ces jours derniers sur la conclusion de la paix sont dénués de tout fondement. Les dispositions bien connues du roi, qui est parti aujourd'hui pour l'armée, s'accordent si parfaitement avec celles du peuple que le ministère n'aurait pu, même dans des conjonctures plus défavorables que celles où nous nous trouvons, se résoudre à céder dans un moment où nous avons fait tous les préparatifs nécessaires pour combattre l'ennemi sur terre et sur mer. Les navires de guerre qui ont déjà appareillé ont à bord des troupes de débarquement, et le 27 on ne se convaincra que trop promptement sous quel grave point de vue on envisage ici l'état des choses.

COPENHAGUE, 21 *Mars* (par Malmö). Le steamer *le Waldemar* est parti hier matin en se dirigeant vers Sud; les frégates *le Géflon* et le schooner *le Dauphin* sont partis plus tard dans la même direction.

Le steamer l'*Aegir* est parti hier dans l'après-midi pour Elseneur, et le steamer le *Skirner* pour Sonderbourg.

La frégate la *Thétis* a appareillé hier dans l'après-midi et a jeté l'ancre devant Elseneur.

Le *Flyveposten* annonce que le roi part aujourd'hui à bord du steamer l'*Aegir* pour l'île d'Alsen, d'où il se rendra à Frederiksgave dans l'île de Fionie, puis dans le Jutland.

La *Gazette de Lubeck* du 22 mars mande que le roi s'est embarqué le 21 à midi.

— Hier on a ouvert à la bourse la souscription pour le nouvel emprunt. On a souscrit à l'instant pour 55,000 liv. st. à 92, et l'on aurait souscrit pour une somme plus considérable encore, si M. le conseiller d'état Hvidt n'avait déclaré que le gouvernement ne pouvait recevoir plus de souscriptions.

SCHLESWIG, 19 *mars*. — M. le docteur et échevin Souchay, nouveau commissaire de l'empire, s'est mis hier en rapport officiel avec le gouvernement collectif en lui présentant la lettre suivante de M. de Gagern, président du ministère de l'empire :

Le soussigné a informé, dans sa lettre du 1er de ce mois, le gouvernement collectif des duchés que le ministère de l'empire avait demandé au gouvernement britannique si ce dernier pouvait et voulait donner l'assurance qu'il ne permettrait pas la reprise des hostilités pendant les négociations de la paix, conduites par son entremise, et qu'au besoin il s'y opposerait par tous les moyens nécessaires.

Le premier secrétaire de S. M. britannique a répondu le 10 de ce mois au plénipotentiaire du pouvoir central que la Grande-Bretagne ne pouvait pas donner une pareille assurance.

Il est vrai que l'espoir de voir prolonger l'armistice et le *statu quo* avant le 26 de ce mois, n'est pas tout-à-fait perdu; cependant il faut prendre sans tarder toutes les mesures militaires et politiques pour le cas où les hostilités recommenceraient le 26 de ce mois.

En conséquence, eu égard à la déclaration, adressée le 25 du mois dernier au ministère de l'empire par le gouvernement collectif, M. l'échevin et docteur Souchay, plénipotentiaire de la ville libre de Francfort près le pouvoir central, a été délégué à Schleswig comme commissaire extraordinaire de ce dernier, afin de prendre, pour le cas où le gouvernement collectif actuel résignerait ses fonctions, conjointement avec ce dernier et la diète du pays, les dispositions nécessaires *à l'installation d'un lieutenant* des duchés. Ce lieutenant gouvernera les duchés jusqu'à la conclusion de la paix au nom du pouvoir central, sous réserve des droits du souverain et *d'après les dispositions de la loi fondamentale, qui a été mise en pratique de fait.* Le soussigné attend du patriotisme bien connu des membres du gouvernement collectif qu'ils prêteront au commissaire du pouvoir central le concours le plus actif et le plus désintéressé, afin que les changements à apporter au gouvernement des duchés puissent se faire sans secousse et avec cette attitude calme qu'ont montrée jusqu'ici les duchés, même au milieu des plus dures épreuves.

Francfort-s/M., le 14 mars 1849.

H. GAGERN,
président du ministère de l'empire.

Le gouvernemt collectif a immédiatement transmis une copie de cette lettre au président de la diète, lequel en a informé aujourd'hui cette dernière. Le chef du département de l'intérieur a ajouté à cette communication du président que M. le commissaire Souchay et le gouvernement collectif étaient prêts à fournir des renseignements ultérieurs à un comité qui serait élu par la diète.

La proposition ayant été faite de nommer un comité, il s'est engagé une discussion pour savoir si le comité ne serait investi d'aucun mandat spécial, ou s'il serait simplement autorisé à recevoir les susdites communications du commissaire de l'empire et du gouvernement collectif, et à présenter un rapport à ce sujet, ou enfin, si son mandat devait être restreint, à présenter préalablement un rapport, après avoir pris connaissance des dites communications, sans entrer dans des négociations au sujet d'un nouveau gouvernement. L'assemblée s'est prononcée pour ce dernier mode et a nommé ensuite un comité de neuf membres, composé de MM. Prehn, Rathgen, Lüders, Th. Olshausen, Wiggers, Steindorff, Kamphövener, Matthiessen, de Neergaard.

Il est probable que le comité présentera déjà demain son rapport.

Nouvelles de la Plata.

Les nouvelles de Buenos Ayres vont jusqu'au 16 janvier dernier.

Le vapeur le *Cocyle* était arrivé le 10 janvier en rade de Montevideo. Ce bâtiment est le premier qui ait apporté aux agents français des instructions depuis le 24 février 1848, et quelles instructions!

L'amiral Le Prédour recevait l'ordre d'entamer de nouvelles négociations avec le général Rosas, et de lui proposer de traiter sur les bases de la convention Hood.

L'amiral français est parti tout de suite pour Buenos-Ayres, où il a réclamé une audience du gouverneur. Il lui a été répondu qu'il ne pouvait être reçu que par le ministre Arana, auquel il a été obligé de communiquer les propositions qu'il était chargé de faire au général Rosas; il a déclaré en même temps que si ces offres de paix n'étaient pas acceptées, le général Rosas devait compter que la République française ne ferait pas comme la monarchie, et qu'on aurait immédiatement recours à des moyens énergiques.

La réponse de Rosas, après s'être fait attendre quarante-huit heures, a été fort significative; il jette évidemment le défi à la République française.

Il faut avant toutes choses, que le gouvernement français fasse à celui de Buenos-Ayres les réparations que ce dernier est en droit d'exiger. Il a évalué à dix millions de piastres fortes (25 millions de fl.) les préjudices occasionnés par l'intervention. Si ces réparations sont accordées, a-t-il ajouté, il faudra encore modifier les bases Hood, et établir les droits incontestables de son allié Oribe à la présidence de la république de l'Uruguay.

Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 27 mars.

La chambre vient de prononcer l'ajournement de la loi sur les successions à la presqu'unanimité par assis et lever.

M. le ministre des finances a accepté cet ajournement, qui donnera au gouvernement le moyen de démontrer la nécessité des ressources qu'il demande à l'impôt des successions.

On écrit de Bruxelles en date de ce jour au *Précurseur* :

Je puis vous donner comme à peu près certaines les nouvelles suivantes :

M. de Haussy quitte le ministère de la justice et est nommé gouverneur du Hainaut.

M. Rollin, ministre des travaux publics, prend le portefeuille de la justice.

M. de Vrière, gouverneur du Hainaut, est nommé au gouvernement de la Flandre-Occidentale.

Le choix du successeur de M. Rollin au département des travaux publics n'est pas encore définitif. Il est fortement question de M. Rousselle, représentant de Mons.

Ces modifications seraient définitives après la discussion du budget des travaux publics qui aura lieu probablement aussitôt après les vacances de Pâques.

Nouvelles de France.

PARIS, 26 *Mars*. — On lit dans l'*Estafette* :

La manifestation annoncée pour aujourd'hui à onze heures, et qui a pendant une semaine tenu tout Paris en émoi, n'a pas eu lieu, et les fâcheuses appréhensions qu'avait fait naître l'annonce de ce mouvement populaire se sont évanouies devant le calme qui règne aujourd'hui dans la ville. L'autorité militaire et municipale avait cru devoir prendre des mesures de précaution, et des escouades nombreuses d'agents de police parcouraient dès hier soir les quartiers populeux en cherchant à connaître d'avance les dispositions de la classe ouvrière.

Un service militaire extraordinaire avait été organisé hier soir aux abords des casernes et des cantonnements. Des sentinelles avancées étaient postées à deux cents pas en avant des bâtiments affectés au logement des troupes, afin de prévenir à temps toute tentative d'attaque. Une partie des troupes avait reçu l'ordre de se tenir prête à marcher au premier signal. Aujourd'hui, nous avons parcouru les faubourgs et les lieux où d'ordinaire se préparent les manifestations populaires, et nulle part nous n'avons remarqué la moindre agitation. D'après toutes les informations qui nous sont données, nous pouvons assurer que nul désordre n'éclatera et que Paris ne verra pas se renouveler les scènes déplorables dont chacun garde un si cruel souvenir.

— On lit dans le *Moniteur universel*:

Nous assistons à un grand spectacle. Nous voyons, d'un côté, le pays entier, qui se rassure, qui renaît à la confiance, au travail, à la prospérité, et pour tout dire, en un seul mot, à l'ordre. De l'autre nous apercevons une faction faible par le nombre, par les vertus et par les lumières, qui s'épuise à lutter contre les tendances et contre les espérances de la société et qui la trouble encore par les dernières convulsions de son agonie.

Dans la Normandie les bestiaux se relèvent; dans le centre et dans le midi de la France, les grains prennent de la valeur. Les fabriques de soieries, les forges, les manufactures d'armes, retrouvent une activité déjà manifeste; sans la rareté et la hausse des cotons, la même prospérité s'étendrait à la filature et au tissage. Dans presque toutes les caisses d'épargne de la république, les versements hebdomadaires excèdent les remboursements.

Enfin le produit des contributions indirectes s'est notablement accru, et l'octroi de Paris, qui avait reçu, du 1er janvier au 23 mars 1847, 7,122,985 fr. et seulement 6,178,508 pendant la même période de 1849, a présenté cette année une recette de 6,712,442 fr. Voilà les fruits de l'ordre.

En regard, nous allons placer les tentatives qui agtient encore le pays.

On peut lire tous les jours dans les feuilles socialistes des provocations à la révolte et des appels aux armes. Les horribles fantaisies qui germent dans le sein du parti anarchique se révèlent bien plus naïvement encore par des placards tels que celui qui vient d'être affiché à Amiens:

„ *Du sang ! le peuple roi ! égalité ! vengeance ! exterminations des riches et des employés du gouvernement, de l'or ou du sang, maisons à brûler et riches à guillotiner ou à pendre !* „

Mais la faction ne s'en tient pas à des articles de journaux, à des placards, ni même à des clameurs isolées. Il lui faut les émotions du tumulte sur la place publique. Cest ainsi qu'à Pezenas, pour fêter l'arrivée d'un clubiste bien connu, 300 personnes se sont réunies et ont parcouru la ville en criant: „ *A bas Napoléon Bonaparte ! à bas les bonapartistes ! les carlistes à la lanterne !* „

A Lodève, les membres d'un club qu'une décision du tribunal avait fermé ont voulu se réunir malgré l'autorité; ils ont insulté le commissaire de police, renversé un agent, et il a fallu l'intervention de la force armée pour les mettre en fuite. A St.-Clair (Gers), un club s'est formé sans avoir rempli les formalités légales, et de ce club sortaient chaque soir des rassemblements qui faisaient retentir les rues de clameurs anarchiques; l'autorité a donné des ordres pour le fermer.

A Prades, un rassemblement de 400 personnes, éclairé par des torches, et précédé d'un porte-drapeau coiffé d'un bonnet rouge, s'est présenté, musique en tête, devant le sous-préfet, en vociférant: *Il nous faut le bonnet rouge.* A cet acte de répression, les clubistes répondirent par une grêle de pierres. Les torches s'éteignirent. Le rassemblement enveloppa les magistrats qui étaient accourus et qui ne parvinrent à dominer le tumulte que vers dix heures du soir. Le sous-préfet qui a lutté avec courage pour faire respecter l'ordre public, est le fils du malheureux Didier, immolé par la réaction de 1816.

A Nevers, au moment où une patrouille de l'infanterie passait dans les bas quartiers de la ville, deux coups de feu sont partis d'une maison de prostitution. Les coupables ont été arrêtés après une vive résistance.

Voilà l'accueil que réservent à nos braves soldats des hommes qui cherchent à corrompre leur fidélité par des écrits incendiaires.

A Vouziers, les passions anarchiques se sont signalées par un horrible assassinat. Un ancien militaire, porte-drapeau du bataillon cantonnal de St-Martin, avait eu dans la soirée du 19 mars une discussion avec des hommes qui prétendaient le convertir à la république démocratique et sociale. Ces misérables l'ont attendu sur la route, et comme il leur disait en criant: *Vive Napoléon ! Vous pouvez me tuer, mais vous ne me ferez pas changer !* ils l'ont assassiné et laissé pour mort sur la place. Voilà les exploits du socialisme ! Voilà les fruits de l'abominable propagande par laquelle cette faction tourmente, jusqu'à dénaturer tous les penchants généreux, un pays qui ne demandait qu'à vivre de son travail à l'ombre de la liberté !

— Dès onze heures, ce matin, la grande salle de la République, à l'Hôtel-de-Ville, se remplissait de financiers et de rentiers. Il s'agissait de l'adjudication de l'emprunt de 25 millions de francs, autorisé par la loi du 1er août 1847 et du décret de l'assemblée nationale du 28 août dernier.

A midi, M. Berger, préfet de la Seine, accompagné de MM. Flottard, Lanquetin et Flon, membres de la commission municipale, les cinq conseillers de préfecture, ont pris place au bureau.

A midi et demi, il n'y avait qu'une seule soumission de déposée, celle de MM. Béchet, De Thomas et Ce, banquiers, rue Hauteville 25. Ils offrent 1,005-20.

La soumission n'ayant pas atteint le maximum fixé par le préfet, il n'y a point d'adjudication.

— Le *Courrier de Marseille* donne sur l'insurrection des prisonniers du Château-d'If les renseignements suivants :

Voici la suite de ce que nous avons raconté hier sur l'insurrection des prisonniers du mois de juin; dont le Château-d'If a été le théâtre.

Depuis dimanche on avait remarqué parmi les détenus une certaine agitation qui se traduisait en actes de mutinerie et en insultes à l'égard de la garnison et du chef qui la commande. Cette agitation provenait de ce que l'autorité avait voulu, par suite des évasions qui avaient eu lieu, apporter quelque restriction à la liberté dont les prisonniers jouissaient; ainsi ces derniers pouvaient précédemment, dit-on, se livrer à la pêche, et c'est alors que des bateaux s'étant avancés, des évasions avaient pu s'effectuer. Une fois en révolte, les détenus voulaient interdire l'entrée du donjon, ils menaçaient de se barricader si on voulait y pénétrer, même pour les besoins du service.

Cet état de choses ne pouvait durer sans amener un conflit entre les détenus et la garnison. Pour l'éviter, le général Carrelet a mis à la disposition de l'autorité civile et judiciaire une force suffisante à la tête de laquelle M. le préfet, M. le procureur de la république, M. Martin, juge d'instruction, M. Autran, substitut, et M. le lieutenant-colonel Sol, commandant de place, se sont rendus au château d'If.

Le bateau à vapeur le *Rhamsès*, qui portait les troupes et les autorités, a quitté la consigne hier mercredi à six heures du matin, et malgré les bruits sinistres qui ont circulé toute la journée sur le résultat de cette expédition, voici comment les choses se sont passées. A l'arrivée du *Rhamsès*, l'un des détenus s'est détaché, et il est venu pour remettre une lettre au préfet, afin de parlementer. Mais l'autorité, sans vouloir écouter aucune observation, a demandé que les quinze individus qui avaient insulté le capitaine et la garnison du Château, fussent remis sans condition. Après quelques instants d'hésitation, et voyant que force devait rester à la loi, les quinze détenus ont été désignés et arrêtés. Voici leurs noms: Lagraffe, Couturat, Bellet, Rochetein, Guigne fils, Vadron, Cros, Boutonnet, Expilly, Aeschlimann, Rouchet, Sureau, Pege, Martin et Fenel. Après leur embarquement, on a fait des perquisitions dans le donjon, et on a constaté que tous les barreaux de fer des casemates et des ouvertures intérieures avaient été enlevés. On les a retrouvés cachés sous les lits des prisonniers.

HAUTE COUR DE JUSTICE.

BOURGES. — DÉPARTEMENT DU CHER.

Attentat du 15 mai 1848. — *Audience du 22 mars.*

A dix heures et demie l'audience est reprise.

Les dépositions qui sont faites sont toutes sans aucun intérêt.

Un ouvrier serrurier nommé *Ley*, assigné comme témoin, fait une déposition orale en contradiction avec sa déposition écrite; M. le président, après lui avoir rappelé les peines sévères réservées aux faux témoins, fait placer un gendarme près de lui. (Mouvement dans l'auditoire.)

A la reprise de l'audience on procède à l'audition des témoins à décharge, une vingtaine de témoins font des dépositions identiques sur Blanqui qu'ils représentent comme s'étant opposé à une manifestation contre l'assemblée nationale.

MM. *Labrousse* et *Antony Thouret*, représentants cités à la requête de Raspail, qui les appelle toujours *mon collègue*, font une déposition favorable à cet accusé.

Antony Thouret. Je dirai maintenant pour Blanqui, qu'il a été porté à la tribune, et qu'il y a tenu un langage qui m'a étonné, eu égard à la violence de la manifestation.

Il allait descendre de la tribune, quand des individus à mine suspecte lui ont dit avec menace: il faut que tu parles de Rouen! Et alors il a parlé de Rouen avec quelque violence; mais je déclare qu'il y avait été contraint à coups de poing.

Blanqui. Je m'étais tu jusqu'ici sur les faits que vous a révélés M. Thouret à mon égard; ces faits sont vrais; ce sont de ces petites plaies secrètes que les hommes politiques tiennent cachées; car c'est le malheur des mouvements irréguliers que l'on est souvent dominé par les passions populaires qu'on voudrait dominer soi-même.

L'audience est levée à six heures.

Audience du 23 mars.

M. *de Tracy*, ministre de la marine, colonel de la Ire légion au 15 mai, est le premier témoin entendu. Il résulte de sa déposition que M. de Courtais, en donnant ses instructions aux colonels le 14 mai, leur avait bien recommandé de ne pas bouger sans recevoir d'ordre de lui; de là l'inaction forcée de la 1re légion qui n'avait pas reçu d'ordre.

M. *Monnier*, ancien secrétaire-général de la préfecture de police. Je ne connais que des faits qui concernent l'accusé Huber.

M. *Raspail*. Je renonce à l'audition du témoin. Si Huber avait été sur nos bancs, j'aurais demandé au témoin ses confidences; elles sont graves; mais, Huber étant absent, j'y renonce.

M. *le président*, au témoin. La cour devant statuer sur le sort de l'accusé contumace Huber, elle vous invite à dire ce que vous savez.

M. *Monnier*. J'ai trouvé dans le dossier de Huber, à la préfecture de police des lettres et un rapport dont les originaux sont aux archives. J'ai pris copie de ces lettres et du rapport, qui ont une importance que je vous laisse à apprécier. Voici cette copie, et je vais la remettre à la cour.

M. *le président*. Huissier, prenez de la main du témoin les papiers qu'il offre de déposer; et remettez-les au greffier pour qu'il en donne lecture.

Le greffier donne lecture des pièces suivantes.

Première lettre, signée Huber, adressée au préfet de police.

„ Monsieur le préfet, avant mon départ de Paris, je vous prie de m'accorder une audience particulière; mais surtout que ma communication ait lieu dans une autre prison que celle de mes coaccusés, afin qu'ils ignorent complètement nos relations. „

Deuxième lettre. — Beaulieu, 10 août 1838.

„ Monsieur le préfet, grâce à la réponse du ministre qui m'accorde l'autorisation d'écrire, j'ai terminé le travail que je vous avais promis. Il y a plus que la preuve de ce que je vous ai avancé et de ce que vous m'avez demandé à notre dernier entretien. Je n'ose les confier à la poste; veuillez donc avoir la bonté de m'enseigner un autre expédient plus sûr, afin que je puisse vous l'envoyer de suite. „

Résumé d'un rapport mentionné dans la lettre datée de Beaulieu, le 10 août 1838 et adressée sous la signature d'Huber, au préfet de police.

„ Après avoir antérieurement obtenu du roi une remise de 5 années de prison, Huber part pour Londres, et pour rendre service, dit-il, au roi, il s'engage dans le complot Steuble, Grouvelle, etc., à la fin d'août 1837.

„ Au moment où les plans de la machine étaient terminés, et où le complot allait prendre une certaine consistance, Huber, sans en donner avis à Mlle Grouvelle, et malgré les sollicitations de Steuble, qui le prie de ne pas le quitter, part pour la France.

„ Le préfet, averti, n'avait pas agi, voulant les laisser aller jusqu'au moment de l'exécution, pour les prendre en flagrant délit: l'arrestation aurait donné l'éveil à Steuble, qui était encore à Londres avec ses plans.

„ Un mois plus tard, Huber, rappelé par Steuble, repart pour Londres et en informe le préfet par une lettre signée veuve Ch...

„ Cette fois encore il ne fut pas arrêté, et il s'est plaint au préfet, on a vu plus haut pourquoi il différa.

„ La police devait attendre, pour agir, de pouvoir saisir le principal coupable avec ses plans et sa machine.

„ Quelque temps après, Steuble part pour Amsterdam, Huber revient à Paris, laisse à Londres les plans qu'il avait enlevés à Steuble, sans donner avis, cette fois, de son retour au préfet, pensant, dit-il, que le complot était anéanti.

„ Steuble revint à Paris; Huber, sur l'invitation de Mlle Grouvelle, retourna à Londres pour en rapporter les plans. Arrivé à Londres, il écrit, en date du 2 décembre, au maréchal Sébastiani, une lettre signée Vallet, par laquelle il le prévient qu'Huber part le lendemain pour Bologne. Arrivé à Bologne, il s'étonne de n'être pas arrêté. Il laisse alors tomber son portefeuille, qui contenait une lettre à Leproux, laissé exprès pour éveiller les soupçons de l'autorité.

„ Il est enfin arrêté, et c'est de la prison qu'il adresse au préfet de police les explications qui précèdent. „

Le rapport se termine ainsi: „ Je n'ai pas oublié un seul instant ce que je devais au roi, et la preuve, c'est que depuis l'amnistie je lui ai sauvé la vie. Je n'ai fait que remplir un devoir, mais je l'ai fait par gratitude, quand d'autres l'auraient fait par calcul. Maintenant je pense que le roi n'oubliera pas non plus ce que j'ai fait pour lui. „

Raspail. Messieurs les jurés remarqueront que personne n'a songé à arrêter Huber; il a pu partir pour Londres, quand nous restions là, ne voulant pas fuir. Il avait pourtant été arrêté le soir du 15 mai; mais il a été relâché aussitôt, et il a pu, malgré toutes les dénonciations, rester impunément quelques jours à Paris et passer en Angleterre. Son absence de ces débats ajoute encore de la gravité aux pièces qui viennent d'être lues et dont j'ai aussi une copie qui m'a été transmise par M. Laurent (de l'Ardèche),

Barbès, Il y a ici un fait éminemment grave: Je voudrais qu'avant d'aller plus loin, on sût si les lettres qu'on vient de lire sont bien de la main d'Huber.

M. *Monnier*. Je ne connais pas l'écriture de Huber, mais les pièces sont aux archives et il est facile de faire la vérification qui est demandée.

M. *le président*. La vérification sera faite.

Après quelques dépositions sans intérêt l'audience est levée à six heures.

Audience du 24 mars.

A dix heures et demie, l'audience est reprise.

Toutes les dépositions entendues successivement ont été sans importance aucune et n'ont rien appris de nouveau, la plupart des témoins entendus étaient cités à la requête des accusés.

A six heures l'audience a été levée et renvoyée à lundi.

La liste des témoins est entièrement épuisée; mais quelques retardataires et des témoins rappelés pour donner de nouvelles explications, ainsi que d'autres qui doivent être confrontés, pourront prendre encore une partie de l'audience de lundi. M. le président a annoncé que M. le procureur-général sera entendu dans cette audience de lundi. On pense généralement que l'affaire finira avec la semaine prochaine.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

Amsterdam, MARDI 27 MARS. — A l'ouverture de la bourse, la tendance générale en fonds hollandais était un peu plus faible; cependant le cours de fermeture est resté à la hauteur d'hier.

Il en était de même des fonds espagnols et portugais. Rien d'important ne s'est traité dans les autres fonds étrangers.

Paris, LUNDI 26 MARS. — Les fonds publics ont éprouvé aujourd'hui un très vif mouvement de hausse. Le 5 % s'est élevé de 83 f. 25 c. à 85, et le 3% de 52-75 à 54-40. Cette amélioration est due à la nouvelle qui a circulé, et qu'on affirmait être arrivée par le télégraphe, d'une bataille entre les Autrichiens et les Piémontais dans laquelle ces derniers auraient été battus. Comme la bourse considère les succès de l'armée autrichienne comme les meilleures chances qu'il y ait d'arriver à la solution de la question d'Italie, et par suite à la paix générale, il n'est pas étonnant qu'une nouvelle qui, si elle est vraie, sera reçue avec douleur par la France, dont les sympathies sont pour la cause italienne, ait été au contraire, accueillie avec satisfaction par les hommes de finance. Ce que l'on craint à la bourse, après les tentatives des socialistes (mais de ce côté l'autorité veille et il n'y a rien à craindre), c'est la guerre et tout ce qui présentera des chances en faveur du maintien de la paix générale, sera salué par une amélioration sur nos fonds. La place se prêtait, du reste, merveilleusement au mouvement de reprise d'aujourd'hui; car depuis quelques jours, il s'était fait de gros découverts, et, comme en ce moment, les variations dans un sens ou dans un autre, sont très brusques, la crainte d'un de ces mouvements rapides de hausse dont nous avons eu l'exemple dans la 1re quinzaine de ce mois, a engagé une grande partie des vendeurs à se couvrir, ce qui a puissamment contribué à l'amélioration des cours. La plupart des autres valeurs se sont ressenties de la hausse des fonds, mais dans une proportion moindre.

Londres, LUNDI 26 MARS. — Les fonds anglais étaient fermes ce matin aux cours de clôture de samedi. On fait peu d'affaires. Les consolidés ouverts 91 1/8 à 3/8 à terme, 91 à 1/4 au comptant, ont fait 91 à 1/8 pour transfert immédiat et 91 1/4 à 1/8 à terme et ferment à 3 heures à 90 7/8 à 91 au compt. et 91 1/8 à terme.

Bons de l'échiquier 36 à 38 sh. (mars) et 37 à 40 (juin).

En fonds étrangers toute l'attention se porte sur les Péruviens, qui ont encore haussé de 2 % à 65 et 66. — Mexicains fermes de 31 1/4 à 3/4; Portugais 27 1/2 à 28; Espagne 3 % 30 à 1/4; 5 % 16 3/4; Hollandais 4 % 79.

Madrid, MERCREDI 21 MARS. — 3 % 21 7/8 P. (après la bourse 21 11/16 3/4 A.) — 5 % 10 5/8 P. (après la bourse 10 1/2 A.) — Dette sans intérêt 3 7/8 P. (après la bourse 3 3/4 A. — Coupons 6 1/4. — Billets du trésor 64. — Banque de St-Ferdinand 54. — Changes: Paris 5-22 c.; Londres 49 95 d.

BOURSE DE PARIS DU 26 MARS.

3 p.c. au compt	53 80	Belg. 3 p. 1838		CHEM. DE FER.	
„ fin cour.	53 85	„ 2½ 1845		Paris St Germ.	420
Emprunt 1847	— —	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	225
„ fin cour.	— —	Esp. dette act.		„ „ r. g.	187 50
5 p.c. au compt	84 10	„ différée...		„ Orléans.....	850
„ fin cour.	84 50	„ nouv. 3 p.	30	„ Rouen	527 50
B. de France	2290	„ dette int.	22	Paris Nord......	450
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.	79 50	„ Strasb...	367 50
Holl. 2½ p. c.		Rome E. 1844	67	„ Lyon.....	
Belg. 5 p. 1840	89			Zinc. Vlle Mt.	
„ 5 p. 1842	8 9			„ Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 26 MARS.

Cons. Compt..	91, 91⅛	Péruviens		Dito différée..	
Do en liquidat.		3 p. c. port.....		Dito passive...	
Belges..........		4 p.c. do 1834.	27½, 28	Mexique........	30⅝, 31⅛
Hollande 4 p.c.	78⅞, 79	Brésilien.......		Russie	
Dito 2½ p.c.	48⅞, 49	Dette act. esp 5	16⅜, 16⅝	Colombie.......	
		Dito 3 p. c......	30, 30½	Danois	

BOURSE D'ANVERS DU 27 MARS.

BELG. C. de la bq. B ... 2½		Autr. Métal. 5	73⅜, ½	Dette diff. 1831	
		Dito 2½......		Dito pass. 1834	
Cert. de la soc. g. R.... 2½	44⅛	Ls f 250 E. 1839		Russie emp. à Ams. H. Ce 5	
Emprunt ... 3		Dito de f 500.		Dito do nouv. 5	
Dito 4		Pol. Ls de f 300		Prusse. Dito l. à Berl. 1832	
Dito 4½	79⅝, ¾	Dito de f 500		Nap. Crt. Falc 5	
Dito de 1840. 5	87½ A	Bade. Lots de f 50 1840..		État Romain. 5	
Dito 1842... 5		Dito 1845			
Holl. Deact. 2½		Esp. Ep. 1834. 5	10⅜, 7/16		

PAR TÉLÉGRAPHE.

Bourse d'Amsterdam, Mercredi 28 Mars.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS.	— Dette active.	2½	%	48 1/2
	Dito dito	3	„	57 3/8
	Dito dito	4	„	76 5/8
ESPAGNE.	— Ardoins de L. 510	5	„	10 3/16
	Dito intér. à 6 m	3	„	21 3/4
RUSSIE.	— Emprunt Hope 1798 et 1816. ..	5	„	101 5/8
AUTRICHE.	— Obligat. Métalliques	2½	„	37
FRANCE.	—	3	„	50 1/8
PÉROU.	—	6	„	46 1/2

A LA HAYE; chez C. VAN DER MEER, *Spui*, N° 73.